

Compte rendu sommaire du Conseil Communautaire du Haut Pays Bigouden réuni le 8 octobre 2020 à 18h30 au foyer communal à PLOZEVET

Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN

2A Rue de la Mer

29 710 POULDREUZIC

info@cchpb.com

LE JEUDI HUIT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni au foyer communal à PLOZEVET, sur convocation de Josiane KERLOC'H, Présidente.

Étaient présent.e.s : ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERRIVIN Annie, BIGER Marthe, BUREL Michelle, BUREL Michel, CORNEC Paul, DROGUET Cyril, HUIBAN Dominique, JONCOUR Martine, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PERON Sophie, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RAPHALEN Michel, RASSENEUR Emmanuelle, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, TIRILLY Jean-Christophe, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

Étaient représenté.e.s : CARADEC Jean-Louis (pouvoir à TANGUY Isabelle), CARDUNER Carole (pouvoir à ALAIN Jacques), DUFOUR Marie-Thérèse (pouvoir à MARLE Jean-Claude), MORIN Anne-Lise (pouvoir à PICHON Franck).

Secrétaire de séance : Paul CORNEC

Membres en exercice : 35

Présents/représentés : 35

Date de convocation et de transmission : 2 octobre 2020

Votants : 35 Exprimés : 35

Objet 1-1 : Rapport annuel 2019 sur le service déchets

Sur présentation du Vice-Président délégué, Jean-Claude MARLE, le Conseil Communautaire prend acte et adopte à l'unanimité le rapport annuel 2019 sur le service déchets.

Objet 1-2 : Rapports annuels 2019 sur le service assainissement collectif et non collectif

Sur présentation du Vice-Président délégué, Michel BUREL, le Conseil Communautaire prend acte et adopte à l'unanimité les rapports annuels 2019 sur le service assainissement collectif et non collectif.

Objet 1-3 : Rapports annuels 2019 sur le service eau

Sur présentation du Vice-Président délégué, Michel BUREL, le Conseil Communautaire prend acte et adopte à l'unanimité les rapports annuels 2019 sur le service eau.

Objet 1-4 : Rapport annuel 2019 sur le service Défense incendie et bornes de puisage

Sur présentation du Vice-Président délégué, Michel BUREL, le Conseil Communautaire prend acte et adopte à l'unanimité le rapport annuel 2019 sur le service Défense incendie et bornes de puisage.

Objet 2-1 : Rapports du délégataire pour le service Assainissement collectif et non collectif

Sur information du Vice-Président délégué, Michel BUREL, le Conseil Communautaire prend acte et adopte à l'unanimité les rapports du délégataire pour le service assainissement collectif et non collectif.

Objet 2-2 : Rapport du délégataire pour le service Eau

Sur information du Vice-Président délégué, Michel BUREL, le Conseil Communautaire prend acte et adopte à l'unanimité le rapport du délégataire pour le service Eau.

Objet 3-1 : Finances – Commission Intercommunale des Impôts Directs

Sur proposition du Vice-Président délégué, Franck PICHON, le Conseil communautaire valide, à l'unanimité, la liste établie à partir des propositions des maires, sur la base de 4 candidats par commune, la Présidence étant assurée par le Vice-Président aux finances, Franck PICHON.

Objet 3-2-1 : Finances – Décisions Modificatives Budgétaires – Administration générale

Sur proposition du Vice-Président délégué, Franck PICHON, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire n°1-2020 :

**Budget 320- ADMINISTRATION
GENERALE**

DECISION MODIFICATIVE N°1- 8/10/2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap	Art.	Recettes	Budget	DM	BP+DM
73	Art 73111	Contributions directes Fiscalité	4 078 587,00	24 557,00	4 103 144,00
73	Art 73112	CVAE	497 643,00	3 730,00	501 373,00
73	Art 73113	TASCOM	148 389,00	-1 469,00	146 920,00
73	Art 73114	IFR	127 354,00	-12 146,00	115 208,00

74	Art 74126	Dotation de compensation des groupements de communes	227 313,00	421,00	227 734,00
74	Art 74834	Compensation au titre des exo des taxes foncières	0,00	23 513,00	23 513,00
74	Art 74835	Compensation au titre des exo des taxes habitations	253 370,00	-42 812,00	210 558,00

Total recettes de fonctionnement

-4 206,00

Chap	Art.	Dépenses	Budget	DM	BP+DM
042	Art 6811	Dotation aux amortissements	331 063,47	40 842,52	371 905,99

Total dépenses de fonctionnement

40 842,52

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Chap	Art.	Recettes	Budget	DM	BP+DM
040	Art 280414 12	Amort subv équipt versées aux communes	41 643,55	6 200,92	47 844,47
040	Art 280415 81	Amort subv équipt versées autres groupements	14 007,27	34 641,60	48 648,87
13	Art 1311	Subvention Etat DDTM Lessunus	0,00	66 000,00	66 000,00

Total recettes d'investissement

106 842,52

Dépenses

Chap	Art.	Dépenses	Budget	DM	BP+DM
23	Art 2313	Immobilisations en cours Lessunus	0,00	72 612,00	72 612,00
27	Art 27632	Fonds de résistance COVID	0,00	37 010,00	37 010,00

Total dépenses d'investissement

109 622,00

Objet 3-2-2 : Finances – Décisions Modificatives Budgétaires – Voirie

Sur proposition du Vice-Président délégué, Franck PICHON, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire n°1-2020 :

SECTION de FONCTIONNEMENT

Dépenses			
Chapitre / Imputation	Budget	DM 1	BP + DM
Ch. - 011 Charges à caractère général		-127 000,00	
Art. - 60632 Fournitures de petit équipement	18 000,00	13 000,00	31 000,00
Art. - 60633 Fournitures de voirie	226 000,00	-145 000,00	81 000,00
Art. - 60636 Vêtements de travail	3 000,00	1 300,00	4 300,00
Art. - 6135 Locations mobilières	50 000,00	14 000,00	64 000,00

Art. - 615231 Voiries	165 000,00	10 500,00	175 500,00
Art. - 615232 Réseaux	30 000,00	-20 000,00	10 000,00
Art. - 61551 Matériel roulant	27 000,00	16 000,00	43 000,00
Art. - 6168 Autres assurances	10 211,00	-9 000,00	1 211,00
Art. - 617 Etudes et recherches	6 000,00	-6 000,00	0,00
Art. - 6288 Autres services extérieurs	6 000,00	-1 800,00	4 200,00
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés		14 050,00	
Art. - 6217 Personnel affecté par la commune membre du GFP	0,00	5 050,00	5 050,00
Art. - 6455 Cotisations pour assurance du personnel	0,00	9 000,00	9 000,00
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement		125 510,00	
Art. - 023(ordre) Virement à la section d'investissement	506 436,00	125 510,00	631 946,00
Ch. - 66 Charges financières		-560,00	
Art. - 66111 Intérêts réglés à l'échéance	560,00	-560,00	0,00
Total DM Dépenses de Fonctionnement		12 000,00	

Recettes

Chapitre / Imputation	Budget	DM 1	BP + DM
Ch. - 70 Produits des services		5 000,00	
Art. - 70688 Autres prestations de services	14 300,00	7 000,00	21 300,00
Art. - 70848 Aux autres organismes	4 700,00	-2 000,00	2 700,00
Ch. - 74 Dotations et participations		7 000,00	
Art. - 744 FCTVA	22 145,00	7 000,00	29 145,00
Total DM Recettes de Fonctionnement		12 000,00	

SECTION d'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre / Imputation	Budget	DM 1	BP + DM
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées		-6 990,00	
Art. - 1641 Emprunts en euros	6 990,00	-6 990,00	0,00
Ch. - 21 Immobilisations corporelles		-157 500,00	
Art. - 21571 Matériel roulant	344 648,75	-165 000,00	179 648,75
Art. - 21578 Autre matériel et outillage de voirie	20 000,00	7 500,00	27 500,00
Ch. - 23 Immobilisations en cours		-21 000,00	
Art. - 2317 Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	875 430,14	-21 000,00	854 430,14
Total DM Dépenses d'Investissement		-185 490,00	

Recettes

Chapitre / Imputation	Budget	DM 1	BP + DM
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation		125 510,00	
Art. - 021(ordre) Virement de la section d'exploitation	506 436,00	125 510,00	631 946,00
Ch. - 10 Immobilisations corporelles		-21 000,00	

Art. - 10222 FCTVA	151 431,57	-21 000,00	130 431,57
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées		-290 000,00	
Art. - 1641 Emprunts en euros	290 000,00	-290 000,00	0,00
Total DM Recettes d'investissement		-185 490,00	

Objet 3-2-3 : Finances – Décisions Modificatives Budgétaires – Activités économiques

Sur proposition du Vice-Président délégué, Franck PICHON, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire n°1-2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Cha p.	Art.	Recettes	Budget	DM	BP+DM
042	777	Amortissements des subventions	22 415,30	3 370,14	25 785,44
Total recettes de fonctionnement				3 370,14	
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Cha p.	Art.	Dépenses	Budget	DM	BP+DM
040	13912	Amortissements subventions d'investissement	7 873,60	3 370,14	11 243,74
041	2135	Installations générales, agencements, aménag. des constructions	0	9 365,00	9 365,00
Total dépenses d'investissement				12 735,14	
Cha p.	Art.	Recettes	Budget	DM	BP+DM
041	2031	Frais Etudes	0	9 365,00	9 365,00
16	1676	Dettes envers locataires-acquéreurs	0,00	25 000,00	25 000,00
Total recettes d'investissement				34 365,00	

Objet 3-2-4 : Finances – Décisions Modificatives Budgétaires – Eau Potable

Sur proposition du Vice-Président délégué, Franck PICHON, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire n°1-2020 :

Budget 371 - EAU POTABLE

DECISION MODIFICATIVE N° 1-2020

SECTION d' INVESTISSEMENT			
Dépenses			
Chapitre / Imputation	BP	DM	BP + DM
Chp 16 Emprunts et detes assimilées			
Art. -1641 Emprunts	18 353,54	1 921,13	20 274,67
Chp 23 Immobilisations en cours			
2315 Immobilisations en cours	1 810 000,00	-1 921,13	1 808 078,87
Total DM Dépenses d'Investissement		0,00	

Objet 3-2-5 : Finances – Décisions Modificatives Budgétaires – Assainissement Collectif

Sur proposition du Vice-Président délégué, Franck PICHON, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire n°1-2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	Art.	Dépenses	Budget	DM 1	BP+DM
042	Art 6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	340 004,75	29 079,24	369 083,99
Total dépenses de fonctionnement				29 079,24	
Chap.	Art.	Recettes	Budget	DM1	BP+DM
042	Art 777	Amortissements des subventions	179 557,66	34 292,33	213 849,99
Total recettes de fonctionnement				34 292,33	
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Art.	Dépenses	Budget	DM 1	BP+DM
23	Art 2315	Immobilisations corporelles en cours	918 000,00	-5 213,09	912 786,91
458	Art 4581003	Eau pluviale Plonéour (Lotissement de Kériforn)	0,00	42 000,00	42 000,00
040	Art 13918	Amortissements des subventions	3 834,94	34 292,33	38 127,27
Total dépenses d'investissement				71 079,24	
Chap.	Art.	Recettes	Budget	DM1	BP+DM
458	Art 4582003	Recettes opérations Eaux pluviales Plonéour	0	42 000,00	42 000,00
040	Art 281532	Amortissements des réseaux d'assainissement	125 229,06	29 079,24	154 308,30
Total recettes d'investissement				71 079,24	

Objet 3-3-1 : Finances – Assainissement collectif : proposition de tarifs pour 2021

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reconduire les tarifs appliqués en 2020 soit :

Assainissement collectif Part collectivité € HT		+ 0 %
Détail	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2020	Tarifs proposés au 1 ^{er} janvier 2021
Part fixe - Abonnement	30,33	30,33
Part fixe - Abonnement Domaine de Bel Air	2145,50	2145,50
Consommation - 1 à 10000 m3	1,0321	1,0321
Consommation - 10001 à 50000 m3	0,0000	0,0000
Consommation > 50000 m3	0,0000	0,0000

Traitement des graisses / m3	52,6817	52,6817
Traitement des matières de vidange / m3	1,1358	1,1358

Objet 3-3-2 : Finances – Assainissement non collectif : proposition de tarifs pour 2021

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reconduire les tarifs appliqués en 2020 soit :

Assainissement non collectif Part collectivité € HT		+ 0 %
Détail	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2020	Tarifs proposés au 1 ^{er} janvier 2021
Contrôle de conception	27,25	27,25
Contrôle de réalisation	30,95	30,95
Contrôle de bon fonctionnement	27,73	27,73
Contrôle conformité - cession immobilière	0	0
Contre-visite de conformité	0	0

Objet 3-4 : Finances – Tarifs de l'eau potable 2021

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte ces tarifs :

	Désignation	Guiler Landudec	Gourlizon Plogastel Peumerit	Tréogat Plovan Pouldreuzic Plozévet	Plonéour
Part de la collectivité					
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement	43,71	40,65	39,04	38,40
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N°1 : 0 à 30 m ³	0,9653	0,9790	0,7553	0,7987
(tranches en m³/an)	N°2 : 31 à 100 m ³	1,0129	0,9790	0,7553	0,7987
	N°3 : 101 à 200 m ³	1,0129	0,9086	0,7553	0,7987
	N°4 : 201 à 300 m ³	0,7801	0,6696	0,6263	0,6867
	N°5 : 301 à 500 m ³	0,7237	0,6446	0,6263	0,6867
	N°6 : 501 à 5000 m ³	0,7031	0,6446	0,6263	0,6867
	N°7 : 5001 à 6000	0,7118	0,5860	0,6263	0,6867
	N°8 : > 6001 m ³	0,8249	0,5324	0,5187	0,5833

Objet 3-5 : Finances – Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : reversement d’une subvention à la Commune de PLONEOUR LANVERN

Sur proposition d’Emmanuelle RASSENEUR, 1^{ère} Vice-Présidente, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, décide de reverser la somme de 719,38 € à la Commune de PLONEOUR LANVERN.

Objet 3-6 : Finances – Mutualisation des moyens : mise à jour de la tarification

Suite aux délibérations en date 13 mars 2020, relatives à la convention de prêt ou de location de matériel et véhicule entre la Communauté et les communes du Haut Pays Bigouden., et celle adoptant les tarifs voirie et de prestations mutualisées, sur proposition de Philippe STEPHAN, Vice-Président délégué, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, adopte les tarifs suivants, à compter du 1^{er} novembre 2020 :

	Unité	Montant (€ TTC)	Base du tarif
Engins / véhicules - coûts hors personnel			
Véhicule utilitaire (type Jumper)	1/2 journée	20,00 €	Loueur professionnel : 20€ par 1/2 journée
Fourgon (type Master)	1/2 journée	25,00 €	Loueur professionnel : 25 € par 1/2 journée. Loueur professionnel : 30 à 35 € par 1/2 journée
Camion-benne 3,5T	1/2 journée	25,00 €	Loueur professionnel : 50 €/jour, 100 km
Camion-benne > 3,5 T - avec ou sans grue auxiliaire	heure	25,00 €	Grue auxiliaire
Chargeur tractopelle	heure	25,00 €	Loueur professionnel : 200 €/jour sans chauffeur, soit 25€/h
PAT	heure	53,00 €	Tarif historique
Gravillonneur	heure	34,00 €	Tarif historique
Cylindre (rouleau vibrant, avec remorque)	heure	15,00 €	Loueur professionnel : 120 €/jour avec remorque, soit 15 €/h
Machine à peinture + solvant	1/2 journée	150,00 €	Tarif historique
Tondeuse autoportée	1/2 journée	65,00 €	Inférieur à base tarif loueur professionnel
Nettoyeur HP (type Karcher) sur remorque + eau	1/2 journée	50,00 €	Loueur professionnel : environ 100 €/jour
Tracteur/microtracteur + épaveuse ou broyeur ou chargeur	heure	25,00 €	Loueur professionnel : environ 30 €/jour
Broyeur de branches	heure	20,00 €	Loueur professionnel : environ 25 €/heure
Débrousailluse autoportée	heure	15,00 €	Loueur professionnel : environ 17 €/heure
Chargeur télescopique	½ journée	50,00 €	Loueur professionnel : environ 100 €/jour

Remorque plateau (nécessite permis EB)	1/2 journée	30,00 €	
Bétonnière thermique	journée	40,00 €	<i>Loueur professionnel : environ 50 €/jour</i>
Prestations forfaitaires			
Buses - fourniture et pose	ml	60,00 €	<i>Tarif historique (voté par CCHPB + communes)</i>
Matériaux de voirie			
Gravillons	Tonne	15,50 €	<i>Tarif historique</i>
Enrobé à froid	Tonne	82,00 €	<i>Tarif historique</i>
Emulsion de bitume	Tonne	330,00 €	<i>Tarif historique</i>
Consommables			
Peinture routière	kilo	3,00 €	<i>Coût réel</i>

Objet 3-7 : Finances – Contribution exceptionnelle des Communautés de Communes au financement du SIOCA

Sur proposition d'Emmanuelle RASSENEUR, 1^{ère} Vice-Présidente, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide, sous couvert de la délibération du SIOCA, d'allouer une contribution exceptionnelle de 1 600 € auprès du SIOCA pour couvrir le coût de l'étude d'accompagnement du territoire vers la prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité ».

Objet 3-8 : Finances – Aides aux Jeunes agriculteurs : volet agro-environnemental et convention avec OUESCO

Sur proposition de Philippe RONARC'H, Vice-Président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide le principe de conditionner le versement de l'aide Jeunes Agriculteurs à la réalisation d'un diagnostic d'optimisation agronomique.
- autorise la Présidente à signer la convention qui prévoit notamment un accompagnement du JA par OUESCO et la prise en charge du coût du diagnostic.

Objet 3-9 : Finances – Subvention 2020 – Association AARDEUR

Sur proposition de Franck PICHON, Vice-Président délégué, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 2 000 € à l'association AARDEUR afin de lui permettre de disposer de fonds pour assurer son fonctionnement.

Objet 3-10 : Finances – Délibération pour la désignation d'un délégué chargé de représenter la collectivité dans les actes administratifs

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOC'H, le Conseil Communautaire désigne, à l'unanimité, Emmanuelle RASSENEUR, 1^{ère} Vice-présidente, pour représenter la Communauté de Communes dans les actes établis en la forme administrative.

Objet 4-1 : Représentations communautaires – Comité technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOC'H, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de reprendre la délibération en date du 23 juillet 2020, et de désigner :

- 5 Titulaires : Josiane KERLOCH, Jean louis CARADEC, Franck PICHON, Yves LE GUELLEC, Dominique ANDRO.
- 5 Suppléants : Hélène LE BERRE, Gilles KEREZEON, Annie BERRIVIN, Paul CORNEC, Michelle BUREL.

Objet 4-2-1 : Représentations communautaires – Quimper Cornouaille Développement (QCD) – Conseil d'Administration

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOC'H, le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité : Josiane KERLOCH, titulaire ; Emmanuelle RASSENEUR, suppléante.

Objet 4-2-2 : Représentations communautaires – Quimper Cornouaille Développement (QCD) – Comité Unique de Programmation (CUP)

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOC'H, le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité : Josiane KERLOCH, titulaire et Dominique ANDRO, suppléant.

Objet 4-2-3 : Représentations communautaires – Quimper Cornouaille Développement (QCD) – Commission Mer et Littoral

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOC'H, le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité : Michel RAPHALEN, titulaire et Emmanuelle RASSENEUR, suppléante.

Objet 4-3 : Représentations communautaires – Syndicat Mixte d’Etudes pour la gestion durable des déchets du Finistère (SYMEED 29)

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOC’H, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, désigne Michel BUREL, suppléant au SYMEED 29.

Objet 4-4 : Représentations communautaires – Technopole QUIMPER-Cornouaille

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOC’H, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, désigne Philippe RONARC’H, Vice-Président délégué au Développement économique, comme représentant au Conseil d’administration de la Technopole QUIMPER-CORNOUAILLE.

Objet 5-1 : Assainissement – Demande de subventions à l’Agence de l’Eau Loire Bretagne pour la pose de débitmètres

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président délégué, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, autorise la Présidente à solliciter les subventions pour ces travaux auprès de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne.

Objet 5-2 : Assainissement – Demande de subventions à l’Agence de l’Eau Loire Bretagne pour la réhabilitation de réseaux par l’intérieur : chemin de la Corniche et rue de Kerrien à Plozévet

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président délégué, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, autorise la Présidente à solliciter les subventions pour ces travaux auprès de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne.

Objet 5-3 : Assainissement – Conventions avec les industriels : avenant de durée

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président délégué, le Conseil Communautaire, à l’unanimité :

- Décide de renouveler suivant le même principe les deux conventions par un avenant de durée, sans modification des conditions techniques de rejet, tarifaires et administratifs et ce jusqu’au 31/12/2021, afin les conventions repartent en même temps que le mode de gestion retenu,
- Autorise la Présidente à signer les avenants.

Objet 6-1 : Eau potable – Martelage des bois sur Saint-Ronan

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président délégué, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, autorise la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente, étant entendu qu’elle peut être représentée pour assister au martelage des parcelles de Saint-Ronan.

Objet 6-2 : Eau potable – Demande de subventions pour la réalisation du réservoir de Kérandoaré en Plogastel Saint Germain

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau, du Conseil département et du Conseil régional.

Objet 7-1 : Commande Publique - Marché de tri et de chargement des emballages ménagers issus de la collecte sélective des déchets ménagers

Sur proposition de Franck PICHON, Vice-Président délégué, le Conseil Communautaire prend acte de la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres – l'entreprise **ATELIERS FOUESNANTAIS-ECOTRI de FOUESNANT** pour un montant estimatif annuel de 192 600,00 € HT – et, à l'unanimité, autorise la Présidente ou son (sa) représentant (e) à signer le marché avec l'entreprise retenue, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Objet 7-2 : Commande Publique - Marché de collecte et traitement des déchets en déchèterie et aux points d'apports volontaires

Franck PICHON, Vice-Président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- prend acte des décisions de la Commission d'Appel d'Offres, soit :
 - Pour le lot 1 « Collecte des multimatériaux et du verre » : la relance de la procédure en Appel d'Offres Ouvert.
 - Pour le lot 2 « Collecte des cartons/journaux/magazines/revues », l'attribution à l'entreprise *LE PAPE ENVIRONNEMENT de PLUGUFFAN*
 - Pour le lot 3 « Collecte et traitement des gravats et déchets inertes », l'attribution à l'entreprise *GUENNEAU TP de KERLAZ*
 - Pour le lot 4 « Collecte et valorisation du bois », l'attribution à l'entreprise *LE PAPE ENVIRONNEMENT de PLUGUFFAN*
- autorise la Présidente ou son (sa) représentant (e) à signer le marché avec les entreprises retenues, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Objet 7-3 : Commande Publique - Information de la délégation donnée à la Présidente par le Conseil Communautaire pour la signature des marchés passés en procédure adaptée et des avenants inférieurs à 5 % du montant du marché initial

Sur information de Franck PICHON, Vice-Président délégué, le Conseil Communautaire prend acte de la liste des Marchés à Procédure Adaptée conclus depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire, annexée à la présente délibération.

Objet 8 : Questions diverses – Délibérations du Bureau Communautaire

La Présidente, Josiane KERLOC'H,

Sur information de la Présidente, Josiane KERLOC'H, le Conseil Communautaire prend acte des délibérations prises par le Bureau Communautaire depuis le dernier Conseil Communautaire.

Bureau communautaire du 10 septembre 2020

Objet : Logement/Aides au ravalement

La Présidente, Josiane KERLOCH, rappelle au Bureau Communautaire que par délibération en date du 9 juillet 2015, il a été décidé la mise en place d'un dispositif d'aides au ravalement, et par délibération en date du 9 juillet 2020, donné délégation au Bureau Communautaire pour examiner les demandes reçues. Le tableau ci-dessous recense les projets reçus :

Noms Prénoms	Commune	Aide au ravalement
LE DREZEN ROBERT	PLONEOUR-LANVERN	783,35 €

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- décide d'allouer l'aide au ravalement, aux montants indiqués dans le tableau,
- mandate la Présidente pour verser la subvention.

Objet : Logement / OPAH

La Présidente, Josiane KERLOC'H, rappelle au Bureau Communautaire que par délibération en date du 11 juillet 2016, il a été décidé de donner délégation au Bureau Communautaire pour examiner la demande d'aides OPAH reçue et recensée dans le tableau ci-après :

Nom	Prénom	Adresse Travaux	Type dossier	Montant travaux estimé TTC	Subv estimée CCHPB	Total aides estimé	% subventionné
JOLIVET	Nadine	PLONEOUR LANVERN 1 route de bonne nouvelle	ADAPTATION	11 516 €	1 000 €	6 235 €	54%
ANDRO	Rosalie	POULDREUZIC 62 rue de la mer	ADAPTATION	4 809 €	500 €	1 847 €	38%
DEMAISON-BOYER	Jean-Charles et Sabrina	PLONEOUR LANVERN Lieu dit Briscoul Route de Treogat	ENERGIE	8 314 €	500 €	7 986 €	96%
GUIZIOU	Jean-Luc et Catherine	PLONEOUR LANVERN 11 rue Pierre Brossolette	ENERGIE	5 845 €	500 €	3 824 €	65%
JEGOU	Joséphine	PLONEOUR LANVERN 12 Estrevet Poulou	ENERGIE	20 069 €	500 €	10 549 €	53%
MOULLEC	Mrie-José et Henri	PLOVAN Kergalan	ADAPTATION	15 298 €	500 €	6 368 €	42%
MOURRAIN	Jean	PLOZEVET Kerguinaou	ENERGIE	23 548 €	500 €	12 500 €	53%

Le Bureau Communautaire,

- décide, à l'unanimité, d'allouer les aides OPAH au montant indiqué dans le tableau,
- mandate la Présidente pour verser les subventions.

Objet : Economie/ dossiers de demande de subvention « Pass Commerce & Artisanat »

La Présidente, Josiane KERLOC'H, rappelle au Bureau Communautaire que par délibération en date du 20 septembre 2017, il a été décidé la mise en place d'une aide Pass Commerce et Artisanat, dans l'objectif de dynamiser l'activité économique des TPE (commerces et artisans) dans les communes de moins de 5 000 habitants, et d'aider à la modernisation du commerce indépendant de l'artisanat. Les opérations éligibles sont la création, reprise, modernisation ou extension d'activités.

Ce dispositif d'aide a été repris dans la Convention Economique passée fin 2017 avec la Région Bretagne, qui co-finance pour le même montant que celui accordé par l'EPCI, à l'exception des projets en agglomération de PLONEOUR LANVERN (30/70).

Le Conseil Communautaire a donné délégation au Bureau Communautaire pour examiner les demandes reçues :

- La Crêpe Postale à POULDREUZIC : aide de 7019 € (50 Région / 50 EPCI).

Le bureau Communautaire, à l'unanimité :

- décide de lui allouer une aide Pass Commerce et Artisanat (*la Communauté de Communes devant faire l'avance de la part de la Région pour chacun des dossiers*),
- mandate la Présidente pour verser la subvention.

Bureau communautaire du 1er octobre 2020

Objet : Economie/ dossiers de demande de subvention « Pass Commerce & Artisanat »

La Présidente, Josiane KERLOC'H, rappelle au Bureau Communautaire que par délibération en date du 20 septembre 2017, il a été décidé la mise en place d'une aide Pass Commerce et Artisanat, dans l'objectif de dynamiser l'activité économique des TPE (commerces et artisans) dans les communes de moins de 5 000 habitants, et d'aider à la modernisation du commerce indépendant de l'artisanat. Les opérations éligibles sont la création, reprise, modernisation ou extension d'activités.

Ce dispositif d'aide a été repris dans la Convention Economique passée fin 2017 avec la Région Bretagne, qui co-finance pour le même montant que celui accordé par l'EPCI, à l'exception des projets en agglomération de PLONEOUR LANVERN (30/70).

Le Conseil Communautaire a donné délégation au Bureau Communautaire pour examiner les demandes reçues.

Le dossier de la crêperie « Les Sonneurs » à PLOZEVET étant réputé complet,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- décide de lui allouer une aide de 2 106 €, la CCHPB fait l'avance de la part de la Région (50 Région / 50 EPCI).
- mandate la Présidente pour verser la subvention.

Fait et Affiché à Pouldreuzic, le 16 octobre 2020

La Présidente,

Josiane KERLOCH
